

**SEMINAIRE CONTINENTALE ABCA SUR LES « DEFIS EN MATIERE DE
CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS DE
POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE EN AFRIQUE »**

Douala, du 07 au 09 mai 2012

****/****

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

1. INTRODUCTION

1.1. Le séminaire continental de l'ABCA qui a été organisé du 7 au 9 mai 2012 à Douala, a connu la participation de quarante neuf (49) délégués provenant (20) banques centrales membres, ainsi que de certaines organisations régionales, panafricaines et internationales.

1.2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. TAHIR HAMID NGUILIN, Vice-Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

2. DEROULEMENT DU SEMINAIRE

2.1. Introduisant le séminaire continental, trois orateurs ont souligné les enjeux de la mise en œuvre de la supervision macro-prudentielle en Afrique.

2.2. M. Miguel DIJKMAN, Spécialiste Principal du secteur financier, Banque Mondiale, a introduit le thème "*Supervision macro-prudentielle : justification, état des lieux et perspectives*".

2.3. Le contrôle macro-prudentiel cherche à mitiger les deux dimensions du risque systémique à savoir, d'une part, la dimension transversale pour prévenir l'émergence des institutions trop importantes pour faire faillite et limiter l'interconnectivité et, d'autre part, la dimension temporelle qui vise principalement la régulation financière anticyclique pour modérer le cycle financier. Les décideurs ont de toute urgence besoin d'instruments plus pratiques pour contrôler le risque systémique. Le cadre analytique et ses résultats doivent être compréhensibles pour les décideurs. Il doit prendre en compte non seulement les indicateurs de solidité financière, mais également la situation financière des ménages, des entreprises, de l'environnement macro-économique, les perspectives financières et les aspects non bancaires du système financier (marchés des capitaux, infrastructures, Institutions financières non-bancaires).

2.4. M. Singh RAJU, Economiste en Chef pour le Cameroun de la Banque Mondiale, a fait un exposé sur le secteur financier et ses caractéristiques à travers le sous-thème : "*Piliers et conditions d'efficacité de la politique macro-prudentielle*". Il est revenu sur la pertinence de la régulation macro-prudentielle, son degré de suffisance ainsi que les actions à entreprendre pour être plus résilient.

2.5. En guise de recommandations en matière de politique à mettre en œuvre, l'orateur a identifié les points suivants : (1) la surveillance macro-prudentielle doit être mise en œuvre pour intégrer les risques issus des comportements des acteurs du système financier, (2) il doit y avoir une action visant davantage la règle que la discrétion dans sa mise en œuvre, et (3) une plus grande indépendance des superviseurs.

2.6. M. Michel Dzombala, Directeur des Etudes et de la Stabilité Financière, BEAC a exposé sur le sous-thème "*Banques Centrales et politique macro-prudentielle : articulation entre politique monétaire et politique macro-prudentielle*".

2.7. Il a rappelé que la politique monétaire reste le cadre privilégié pour atteindre l'objectif de stabilité monétaire. Il a aussi indiqué que la stabilité monétaire est une condition nécessaire mais pas suffisante pour assurer la stabilité financière.

2.8. Tout en soulignant les difficultés de la mise en œuvre de la politique macro-prudentielle, il a formulé les recommandations suivantes :

- Déterminer de manière précise un objectif de stabilité financière ;
- Développer un cadre analytique pertinent en définissant les principaux indicateurs de stabilité financière, en fonction de la situation de chaque pays, afin de mieux cerner les interactions politique monétaire/politique macro-prudentielle ;
- Mettre en œuvre des actions de communication dans le cadre de la transparence de la prise de décision;
- Se doter des instruments adéquats ;
- Développer une relation étroite avec les instances en charge de la supervision micro-prudentielle

2.9. Le Dr. Andalla DIA de l'AMAO a délivré une communication sur le thème : « *Rôle de la coopération entre les Agences dans la supervision macro-prudentielle* ». Il a articulé son intervention autour des trois points suivants :

- concept, fonction des agences et champ de la supervision macro prudentielle ;
- nécessité de la coopération entre agences dans la supervision macro prudentielle ;
- Expériences de coopération au niveau national, régional et mondial.

2.10. Pour qu'elle soit efficace, la mise en place d'une régulation et d'une supervision du risque systémique doit disposer :

- d'un cadre juridique solide et complet qui permette une alerte et une intervention précoce pour prévenir la crise (mesures préventives) et qui permette également une intervention rapide des autorités afin d'éviter les risques de contagion systémique ;
- des moyens pratiques qui permettent de gérer la restructuration d'une institution financière d'importance systémique sans interrompre ses activités et la fourniture de services financiers à l'économie (possibilité de cantonner les activités générant le risque systémique ou de gérer une faillite ordonnée sans entrave) ;
- d'un cadre qui coordonne efficacement les actions des divers intervenants (superviseurs bancaires, marchés financiers et assurances, Banque Centrale, Gouvernement).

3. EXPERIENCES DES SOUS-REGIONS

3.1. Les expériences des différentes sous-régions en matière de mise en œuvre de la politique macro prudentielles ont été présentées.

3.2. L'expérience de l'Afrique du Nord a été exposée par la Banque d'Algérie qui a souligné que l'analyse macro-prudentielle dans son contexte consiste principalement à :

- Surveiller l'évolution des indicateurs de chaque banque ou établissement financier ;
- Surveiller l'évolution de chaque indicateur au niveau du système –les établissements financiers étant exclus de l'analyse systémique
- Elaborer et Analyser l'évolution des indicateurs de solidité financière ;
- Implémenter et Analyser les résultats des stress tests des banques ;
- Participer à l'élaboration du scénario de crise financière.

3.3. La Central Bank of Nigeria et la BCEAO ont présenté l'expérience de l'Afrique de l'Ouest.

3.4. Le secteur financier nigérian a été fortement marqué par de nombreuses crises qui se sont largement propagées du fait des problèmes de gouvernance des établissements et d'insuffisance de fonds propres. Pour y faire face, la CBN a apporté des réponses notamment, d'ordre institutionnelles, l'adoption d'une démarche de la supervision basée sur la gestion des risques, etc. Toutefois, de nombreux défis pour la mise en œuvre de la politique macro-prudentielle, ont été mis en exergue, notamment la faiblesse de la gouvernance d'entreprise dans le secteur financier, la fragilité des institutions publiques et les mutations de l'environnement qui rendent difficile l'évaluation du risque dans le temps par les acteurs du secteur financier. Pour y faire face, quelques pistes de recommandations ont été évoquées comme le renforcement des pouvoirs des institutions et l'indépendance opérationnelle des superviseurs.

3.5. La BCEAO a inscrit la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA ainsi que la sécurité des systèmes de paiement au rang de ses missions fondamentales. Elle a créé une structure de veille de la stabilité financière ayant pour mission principale d'assurer une veille permanente, notamment au plan macro-prudentiel.

3.6. Elle a adopté, au travers du Conseil de Stabilité Financière de l'UMOA créé en 2010, une batterie d'indicateurs macro-prudentiels autour des risques de solvabilité, de concentration, de marché, de liquidité ainsi que des risques opérationnels et macroéconomiques.

3.7. Elle a engagé de nombreux travaux pour améliorer son dispositif de suivi, notamment :

- les travaux visant l'extension du dispositif de collecte des statistiques économiques et financières au prix des actifs ;

- les travaux relatifs à la mise en place d'une véritable cartographie des risques qui devrait participer à l'affinement des instruments appropriés à la mise en œuvre de la politique macro-prudentielle dans l'Union.

3.8. La BEAC et la Banque Centrale du Congo ont présenté l'expérience de l'Afrique Centrale. La présentation de la BEAC a insisté sur les étapes du processus et les contraintes de mise en œuvre de la surveillance macro-prudentielle dans la CEMAC.

3.9. Concernant la CEMAC, les étapes du processus ont été :

- la Participation du Gouverneur de la BEAC aux réunions du Groupe Consultatif Régional pour l'Afrique Sub-Saharienne du Conseil de Stabilité Financière ;
- la Création d'un groupe de travail technique chargé de rédiger la feuille de route du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale ;
- la Création du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-UMAC) ;
- la modification des statuts de la BEAC en ajoutant la mission de promouvoir la stabilité financière ;
- la mise en place des indicateurs de solidité financière du système bancaire de la CEMAC par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

3.10. Les difficultés rencontrées peuvent se résumer à deux contraintes majeures :

- L'absence de coordination entre la politique monétaire et la politique macro-prudentielle ;
- Les imperfections du marché financier de la zone CEMAC caractérisé par l'absence de dynamisme du marché interbancaire et son étroitesse.

3.11. La Banque Centrale du Congo est en train de mettre en place un cadre de politique macro-prudentielle. Le nouveau projet de loi organique reconnaît clairement à la BCC la mission de contribuer à la stabilité financière. Il est prévu la mise en place d'une unité de Stabilité financière à la banque centrale qui sera relayée au niveau national par un comité de stabilité financière.

3.12. La Bank of Uganda a présenté l'expérience de l'Afrique de l'Est. Cette présentation a surtout souligné les défis rencontrés. Après la création en 2010 d'un comité de stabilité financière dont les travaux s'appuient essentiellement sur les résultats des tests de résistances du secteur bancaire, des tests sont en cours pouvant intégrer plus largement le secteur financier. Les principaux défis rencontrés sont d'ordre analytique (élaboration de modèles macro-économiques intégrant le secteur financier), de renforcement des capacités en ressources humaines (capacités à élaborer des modèles financiers, conduire des stress tests, etc.) et de disposer de données de haute fréquence.

4. TRAVAUX EN ATELIERS

4.1 Après les présentations en séances plénières, et à la suite des exposés sur les expériences des différentes Sous-régions de l'ABCA, les délégués se sont répartis en trois ateliers pour échanger sur les thèmes suivants :

1. Comment promouvoir les conditions d'efficacité de la politique macro-prudentielle en Afrique ?
2. Champ, outils et cadre institutionnel d'une supervision macro-prudentielle efficace en Afrique
3. Comment assurer la complémentarité entre la politique monétaire et la supervision macro-prudentielle ?

4.2. Les travaux de ces différents ateliers ont couvert, le champ de la supervision macro-prudentielle, la nécessité de disposer d'un cadre de coordination des superviseurs capables d'identifier rapidement les risques sur la stabilité financière, d'agir de manière coordonnée sur les politiques à mettre en place.

5. RECOMMANDATIONS

5.1. Les principales recommandations issues de ces travaux en atelier sont les suivantes :

- mettre en place un comité de stabilité financière dans chaque pays ou Sous-région. Etant donné que les données proviennent des sources diverses qui ne sont pas toutes sous le contrôle de la Banque Centrale, il est nécessaire que chaque pays mette en place un Comité de Stabilité Financière disposant d'un cadre juridique qui détermine le mandat et les fonctions de cette institution. Ce comité serait présidé par la Banque Centrale compte tenu des ressources techniques et humaines dont elle dispose généralement et compte tenu de son expérience ;
- renforcer la supervision des institutions à caractère systémique ;
- définir le concept d'institution financière à caractère systémique selon la structure du système financier local ;
- mettre en place des dispositifs efficaces de collecte des données de haute fréquence pour construire les indicateurs de suivi ;
- mettre en place des programmes de renforcement de capacités idoines dans ce domaine nouveau ;
- conduire des tests de résistance comme dispositif d'alerte précoce ;
- élargir le champ de la couverture des données au-delà du secteur financier pour intégrer les entreprises, les ménages et d'une manière générale l'ensemble du cadre macro-économique ;
- construire des instruments de politique macro-prudentielle selon la nature temporelle ou transversale du risque systémique ;
- renforcer la coordination entre la politique monétaire et la politique macro-prudentielle ;
- Renforcer la supervision micro-prudentielle ;
- renforcer la coordination et la coopération entre les différentes autorités de supervision, tant au plan national, que sous régional ;
- intégrer dans la formulation des décisions de politique monétaire, les interactions avec la politique macro prudentielle et vice versa pour éviter les conflits d'objectifs.

6. CONCLUSIONS

6.1. Les participants ont noté la nécessité de disposer d'un cadre analytique cohérent pour concevoir et mettre en œuvre la politique macro-prudentielle. Ce cadre doit être appuyé par un développement de l'appareil statistique pour permettre le suivi du développement des économies africaines.

6.2. Ils ont souligné la nécessité d'aller vers une plus grande coordination entre les décisions de politique monétaire et de stabilité financière. La mise en place du comité de stabilité financière devrait de ce fait, non seulement, servir à coordonner les réponses à apporter aux crises déjà révélées ou latentes, mais également à assurer une meilleure identification des risques, et à mieux les suivre par un partage d'information afin de prévenir plus efficacement les dysfonctionnements pouvant affecter le système financier.

Fait à Douala, le 9 mai 2012